

SOUS-NOTIFICATIONS, LE MAILLON FAIBLE DE LA PHARMACOVIGILANCE AU MAROC

La Société Marocaine de Pharmacovigilance a organisé le 15 décembre une manifestation sur le thème : "Notification en pharmacovigilance, responsabilité individuelle ou collective". De son côté, le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants Répartiteurs avait lui aussi mis en place le 2 décembre dernier une journée portant sur la pharmacovigilance industrielle. Le choix de ces thèmes ne doit rien au hasard mais répond plutôt à un impératif : celui de renforcer la pharmacovigilance au Maroc.

Depuis l'affaire Médiator et les dérapages constatés par les inspecteurs de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) (cf. l'Officinal n°84), l'Administration française a réagi en mettant en place de nombreux garde-fous nécessaires afin d'éviter la survenue d'autres affaires similaires. L'Afssaps sera profondément restructurée avec un souci constant de transparence et de maîtrise des conflits d'intérêts.

Au Maroc, en matière de pharmacovigilance, nous suivons de très près ce qui se passe chez notre premier partenaire commercial qui est la France. Nos retraits et nos arrêts de commercialisation de médicaments ont souvent lieu quelques semaines ou quelques mois après la France.

Pourtant, nous disposons au Maroc de tous les moyens humains et techniques nécessaires au fonctionnement d'une pharmacovigilance locale réactive et adaptée à un contexte marocain. Hélas, celle-ci souffre du manque d'implication des professionnels de la santé. Les déclarations d'effets indésirables sont rares, ce qui impacte négativement l'efficacité de l'équipe dynamique du Centre Marocain de Pharmacovigilance (CMPV). Tant que les médecins, les pharmaciens et les industriels ne s'impliqueront pas en remontant l'information, le centre continuera à manquer de données suffisantes pour justifier un retrait de lot ou une suspension d'AMM, et ne pourra donc pas jouer pleinement son rôle.

Les participants à la journée de la Société Marocaine de Pharmacovigilance se sont donc posé des questions sur les approches à adopter pour qu'enfin les professionnels de la santé participent activement à la pharmacovigilance de notre pays. Bien évidemment, l'intérêt du patient devrait à lui seul les inciter à déclarer tout effet indésirable et à effectuer cette démarche sérieusement. C'est par ces actions individuelles, répétées et régulières, que nous devons considérer comme des obligations morale et professionnelle, que nous participerons à sauver collectivement des centaines de vies par an...



Abderrahim Derraji